

Pour la quatrième année consécutive, **les syndicats et les organisations de défense des droits au travail du monde entier** se mobiliseront le 7 octobre en faveur du travail décent. Si les actions planifiées se concentrent sur des thèmes différents d'un pays à l'autre, l'attention se portera principalement sur la lutte contre le travail précaire. Dans ce cadre, une conférence internationale aura lieu du 4 au 7 octobre au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève, débouchant sur un plan d'actions pour exiger la réglementation de toutes formes de travail caractérisé par une forte insécurité d'emploi, de faibles salaires et d'importants risques d'accident et de maladie du travail.

défendre les libertés syndicales pour lutter contre le travail précaire !

La défense des travailleurs les plus précaires doit pouvoir se baser sur le « droit à revendiquer des droits ». Or, les libertés syndicales sont actuellement mis à mal dans le monde entier. La crise financière mondiale et les mesures drastiques qui sont appliqués partout par les entreprises et les Etats passent partout par une limitation des droits syndicaux. En Suisse, malgré une recommandation du Comité de la liberté syndicale de l'OIT pour renforcer les protections contre les licenciements des délégués syndicaux suite à une plainte déposée les syndicats suisses, aucune amélioration n'a été constatée. A Genève, siège de l'OIT, les organisations syndicales sont **victimes d'entraves majeures** dans l'exercice de leur droit d'informer des travailleurs sur les lieux de travail.

C'est pourquoi, lors de la Journée mondiale pour le travail décent, les représentant-e-s des travailleurs de l'OIT et les syndicats suisses et genevois **exigeront** ensemble :

- que les autorités politiques garantissent le droit pour les organisations syndicales d'**informer les travailleurs sur les lieux de travail**, tel que préconisé par l'OIT;
- que la Suisse adapte enfin sa législation du travail dans le sens d'une **meilleure protection des délégués syndicaux** contre les licenciements (réintégration), tel que exigé par l'OIT à l'adresse des autorités suisses, suite à la plainte déposée par les syndicats suisses pour non respect de la Convention n° 98 ;
- que la Direction générale du BIT accueille favorablement les recommandations en matière de lutte contre la précarité issue de la conférence en cours et accepte le principe de **ne collaborer en Suisse qu'avec** des entreprises qui respectent les droits syndicaux tels que prescrits par l'ensemble des Conventions de l'OIT ainsi que par l'ensemble de ses recommandations.

jeudi 6 octobre 2011

18 h = action symbolique pour le droit d'information sur les lieux de travail, centre ville

vendredi 7 octobre

9 h 30 = action symbolique pour les libertés syndicales et le travail décent, Place des Nations

11 h = clôture de la conférence OIT



Communauté genevoise d'action syndicale

Rue des Terreaux-du-Temple 6,
1201 Genève - 022 731 84 30
info@cgas.ch

Et **dès le 10 octobre**, signez l'initiative pour renforcer les contrôles des entreprises
<http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article1910>